



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 45060

## Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations des psychiatres hospitaliers qui regrettent une trop faible attractivité des carrières médicales hospitalières. Malgré une réelle volonté politique de rééquilibrage interrégional, on ne peut que constater que la région Nord - Pas-de-Calais demeure le parent pauvre du service public hospitalier, en particulier dans le domaine de la psychiatrie, et ce nonobstant une réalité inquiétante : le Nord - Pas-de-Calais est malheureusement une région où l'alcoolisme et les toxicomanies deviennent de plus en plus alarmants et surtout, où les personnes présentant des troubles psychiques sont encore insuffisamment prises en charge. Au-delà de cette spécificité géographique, il devient urgent de prendre acte d'une situation où le recours aux soins psychiatriques a connu, ces dernières années, une forte croissance. Que l'on y songe : pour les adultes, de 1989 à 1997, le nombre global de patients suivis par les secteurs de psychiatrie s'est accru de 47 % ! Et l'accroissement a été plus rapide en psychiatrie infantile-juvénile ! Dans un tel contexte, et plus spécialement dans le Nord - Pas-de-Calais, il est clair que l'absence de mesures concrètes propres à revaloriser le statut des praticiens en psychiatrie (on ne compte que 400 postes dans le Nord - Pas-de-Calais, soit un quart de moins que la moyenne nationale) et de mesures supplémentaires pour rendre attractifs les postes dans l'ensemble de la région (sur ces 400 postes, seulement 300 sont occupés) ne peut que contredire la volonté gouvernementale de faire évoluer les conditions d'exercice de la psychiatrie. Cette question du statut des praticiens du service public de psychiatrie doit être au coeur des débats sur la mise en oeuvre de la RTT dans ce secteur, et ce avec pour objectif majeur l'indispensable amélioration de la qualité des soins et de l'accueil des malades. Soucieux de voir les psychiatres des hôpitaux publics exercer dans des conditions propres à apporter une réponse efficace et humaine aux besoins des malades, il lui demande de lui faire savoir dans quelles termes elle entend parfaire le dispositif de soins en santé mentale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45060

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 17 avril 2000, page 2390